

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la srl « Pharmacie Servais », représentée par Madame Servais Emmanuelle, dont les bureaux se trouvent Chaussée de Namur 5 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Rue de Champles, 30 à 1301 Bierges et cadastré division 3, section D n°2G.

Le projet consiste en la démolition d'un restaurant et la construction d'un commerce (pharmacie) avec pose d'enseignes et de deux totems ainsi que de l'aménagement d'un stationnement, et présente les caractéristiques suivantes :

- Emprise au sol de 282 m<sup>2</sup> avec implantation en recul de 6,60 mètres comme le bâtiment existant ;
- Gabarit rez-de-chaussée à toiture plate surmonté d'un étage de 80 m<sup>2</sup> à toiture plate ;
- Revêtement de façades en briques de terre cuite de ton blanc cassé avec soubassements et seuils en pierre bleue ;
- Menuiseries extérieures, insert de façades et rives de toitures en aluminium de ton noir ;
- Chemins d'accès et zones de manœuvres recouvertes de pavés drainants en béton de ton gris clair ;
- Zone de stationnement en dalles gazon, béton de ton gris clair dont 4 emplacements dans la zone de recul et 15 en fond de parcelle ;
- Plantation de 104 mètres linéaires de haies et de 3 érables ;
- Un totem de en bord de voirie d'une hauteur de 5,40 mètres comprenant une croix verte lumineuse d'environ 90cm de hauteur et de largeur ainsi qu'un panneau indiquant les horaires et la zone de stationnement à l'arrière ;
- Un totem, d'une hauteur de 1,20 mètre, d'une largeur de 96 cm, posé sur le sol à la limite avec la station-service et indiquant les horaires et le stationnement à l'arrière, tons vert, noir, gris et blanc ;
- Des enseignes rétroéclairées sur toutes les façades, comprenant le logo et le texte "Pharmacie Servais" et une croix verte lumineuse sur la façade avant du côté gauche, environ 90 cm de haut et de large.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.VIII.13. L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20/07/2026 au 31/08/2026 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

**Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.**

A Wavre, le 6 juillet 2026